

*Questions orales*

J'ignore si l'on a décidé de faire appel de la décision. Tant qu'on ne l'aura pas fait, on ne peut pas dire que la décision reflète la loi à l'échelle nationale. Elle le fera quand tous les appels auront été interjetés ou quand on aura décidé de ne pas en appeler.

**M. le vice-président:** Une brève question supplémentaire.

\* \* \*

**L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE****LE RECOURS AUX MANDATS DE MAIN-FORTE**

**L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland):** Monsieur le Président, vu que le gouvernement a de plus en plus tendance à appliquer les décisions des tribunaux de façon discriminatoire, je voudrais aussi demander au premier ministre ce qu'il pense de la décision du solliciteur général en vue de continuer à avoir recours aux mandats de main-forte dans les seules provinces où les tribunaux n'ont pas déclaré cette méthode inacceptable.

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, nous suivons à cet égard une politique très claire du gouvernement actuel qui a aussi été suivie par les gouvernements antérieurs. Lorsque divers tribunaux du pays rendent des décisions contradictoires ou que les tribunaux inférieurs rendent certaines décisions dans diverses régions du pays, le gouvernement respecte cette décision dans le secteur de compétence où elle a été rendue. Cependant, lorsque l'affaire est réglée à un niveau de juridiction supérieur, la décision vaut pour l'ensemble du pays. Je ne vois pas comment nous pourrions faire autrement.

\* \* \*

**LES ORGANISMES DE CHARITÉ****LE MAINTIEN DU STATUT DE LA DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE**

**M. Walter McLean (Waterloo):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et porte sur les tactiques de harcèlement auxquelles se livrent les hauts fonctionnaires du ministère à l'égard des contribuables, des artistes et maintenant des organismes bénévoles du Canada. Le ministre sait probablement que le 22 juin, les hauts fonctionnaires du ministère demandaient à la division de la Colombie-Britannique de l'Association canadienne pour la santé mentale de modifier l'amendement qu'elle se proposait d'apporter à sa charte, si elle désirait conserver son statut d'organisme de charité. Le passage litigieux ayant trait aux objectifs de l'organisme se lisait comme suit: «préconiser et prévoir l'amélioration et l'intégration de services de traitement et de réhabilitation pour les personnes qui deviennent handicapées ou sont atteintes de troubles émotifs». Le ministre pourrait-il nous dire s'il a autorisé ses collaborateurs à harceler l'Association canadienne pour la santé mentale?

[Français]

**L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, j'aimerais indiquer au député que la responsabilité des fonctionnaires du ministère du Revenu national consiste à faire respecter les lois qui sont adoptées par ce Parlement ainsi que les lois telle qu'elles sont interprétées par nos tribunaux. Je l'invite à faire l'examen des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu qui traite des organismes de charité, de voir également les jugements qui ont été rendus par nos tribunaux, puisque les députés de son parti accordent tellement d'importance pendant la période des questions orales aujourd'hui aux jugements des tribunaux, à examiner, justement, la jurisprudence en ce qui a trait aux organismes de charité, et il verra que les démarches du ministère visant à faire respecter la loi de l'impôt sur le revenu sont dans la foulée de la jurisprudence des dernières années eu égard à ces organismes.

\* \* \*

[Traduction]

**L'INDUSTRIE****L'AVENIR DE L'USINE DE LA SOCIÉTÉ BOWATER À CORNERBROOK (T.-N.)**

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il sait sans doute que l'usine de Cornerbrook, à Terre-Neuve, qui appartient à la société Bowater, doit être fermée l'année prochaine si elle ne trouve pas d'acheteur éventuel, ce qui mettra en péril les emplois d'un millier de personnes et tous les emplois annexes. Le gouvernement établit-il un plan pour essayer de maintenir cette usine en activité ou pour y installer des machines modernes? Le ministre collabore-t-il le gouvernement de Terre-Neuve à ce sujet?

**L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Le député n'ignore pas, je crois l'avoir déjà dit à la Chambre il y a deux semaines, que Bowater n'a pas été directement en contact avec mon bureau. Cette société négocie avec le premier ministre de Terre-Neuve et le gouvernement de cette province depuis trois ou quatre mois. Le gouvernement de Terre-Neuve nous a dit il y a environ trois ou quatre semaines qu'ils était possible que cette usine ferme ses portes.

Le député sait qu'en vertu d'une entente sur la modernisation des usines de pâte et papier, le gouvernement du Canada a promis des crédits d'environ 17 millions de dollars, avec la province de Terre-Neuve, pour la modernisation de cette usine il y a quelques années. La société a décidé de ne pas moderniser son usine. Tout acheteur éventuel peut toujours profiter de ces crédits.

**M. le vice-président:** La parole est au député d'Oshawa.

**M. Crosbie:** Une question supplémentaire, monsieur le Président.

**M. le vice-président:** Le Président a donné la parole au député d'Oshawa. Jusqu'à présent, il a été difficile de lui donner la parole.